

UN LIBRARY



Assemblée générale

DEC 1987

1987/11 COLLECTION

PROVISOIRE

A/42/PV.62

18 novembre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 62e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 10 novembre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Organisation des travaux

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [31] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Amendements
- d) Sous-amendements
- e) Rapport de la Cinquième Commission

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je propose de clore aujourd'hui, à 16 heures, la liste des orateurs qui interviendront sur le point suivant de notre programme, le point 27 de l'ordre du jour, intitulé "Zone de paix et de coopération de l'Atlantique sud".

Il en est ainsi décidé.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/600)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/42/L.16)
- c) AMENDEMENTS (A/42/L.19)
- d) SOUS-AMENDEMENTS (A/42/L.21)
- e) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/42/723)

M. STARACE-JANFOLIA (Italie) (interprétation de l'anglais) : La position de mon gouvernement sur la situation en Afghanistan a été présentée clairement et entièrement reflétée dans la déclaration que le représentant du Danemark a faite au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Cependant, la crise de l'Afghanistan dure depuis si longtemps que nous nous sentons obligés de réitérer et de souligner une fois encore notre ferme attachement à une solution qui ne peut être différée.

Il y a environ huit ans, l'intervention massive des forces armées soviétiques a représenté l'une des violations les plus graves de la Charte de notre organisation. Par voie de conséquence, un pays aux traditions glorieuses et nobles a perdu son indépendance. Les Afghans se sont trouvés plongés dans une tragédie qui ne peut se comparer qu'aux pires souffrances de la deuxième guerre mondiale. Près de la moitié d'entre eux sont morts ou ont été déplacés; la plupart se sont réfugiés dans des pays voisins. Enfin, non seulement la stabilité et la sécurité régionales ont été menacées mais les relations, la paix et la sécurité internationales ont été profondément et gravement affectées.

La situation reste la même aujourd'hui, malgré la condamnation sans équivoque de la communauté internationale, la volonté expresse de l'Assemblée et les efforts et les négociations infatigables du Secrétaire général et de son représentant personnel.

M. Starace-Janfolla (Italie)

Au cours de l'année dernière, l'Union soviétique a indiqué qu'elle était prête à adopter une nouvelle attitude, plus ouverte, qui pourrait paver la voie à la réalisation d'un règlement négocié en vue du rétablissement de l'indépendance et du statut non aligné de l'Afghanistan. Il faut se féliciter de cette évolution, qui est à l'honneur de l'endurance extraordinaire d'une résistance très courageuse et qui satisfait la communauté internationale, qui a toujours refusé de reconnaître toute tentative de légitimer l'occupation de l'Afghanistan au nom de la real-politik du fait accompli.

Mais tant que l'Afghanistan n'aura pas recouvré sa liberté, nous devons rester fermes. D'une part, nous n'avons pas encore assisté au retrait de l'Armée rouge; au contraire, les opérations militaires se sont intensifiées et se sont étendues aux camps de réfugiés du Pakistan, pays ami dont la contribution politique et matérielle à la cause de l'Afghanistan mérite d'être louée par tous. D'autre part, la politique dite de réconciliation nationale semble toujours se caractériser par une tentative de légitimer la continuation d'un régime que les Afghans ont condamné de la façon la plus explicite et qui n'est capable de s'imposer ni par la terreur ni par les interventions étrangères.

Dans ce contexte, nous voudrions souligner que nous sommes convaincus que seule une solution politique est possible. Pour qu'elle soit efficace et propre à régler durablement la crise afghane, la participation active de la résistance et une véritable réconciliation qui permette aux Afghans de décider librement de leur propre avenir sont nécessaires.

D'après le Secrétaire général, cette réconciliation exigera "des mesures énergiques et décisives" (A/42/600, par. 10). Mais n'oublions pas que ces mesures relèvent de la responsabilité de l'Union soviétique, dont la crédibilité sur le plan des affaires mondiales dépend de sa capacité de respecter les résolutions adoptées à maintes reprises par l'Assemblée et d'honorer ses engagements envers les principes du droit international. Nous avons constaté récemment avec un vif intérêt des changements positifs et importants dans des positions bien établies concernant d'autres questions, et notamment le désarmement. Nous espérons que la même évolution prendra place en ce qui concerne l'Afghanistan.

Mon gouvernement estime que, entre-temps, l'Assemblée générale a le devoir moral et politique de maintenir sa position et de continuer d'appuyer fermement la mission de bons offices du Secrétaire général jusqu'à ce qu'elle soit couronnée de

M. Starace-Janfolla (Italie)

succès. Pour y parvenir, toutes les troupes étrangères doivent être retirées rapidement et complètement. Ce n'est qu'alors que le peuple afghan aura recouvré ce qui lui est dû, et que notre organisation aura rehaussé sa crédibilité.

M. OSMAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Au cours du débat général au début de la présente session, la profonde inquiétude de la vaste majorité des Etats devant la situation en Afghanistan a été manifeste. Je suis certain que ces réunions plénières serviront à mettre encore davantage en relief la condamnation par la communauté internationale de la poursuite de l'occupation étrangère en Afghanistan. De l'avis de ma délégation, l'Assemblée générale doit encore une fois exiger, dans les termes les plus fermes, que l'on mette fin à une situation qui a détruit la paix et la stabilité de l'Afghanistan, soumis son peuple à des souffrances indicibles et mis en danger la paix et la sécurité régionales et internationales.

Au cours des sept dernières années, la communauté internationale a observé avec horreur les conséquences tragiques de la perte par l'Afghanistan de son indépendance et de la guerre qui a été menée avec une grande brutalité contre les héroïques combattants de la liberté afghans. Nous avons eu connaissance des pertes énormes en vies humaines, des graves dommages portés à l'économie de l'Afghanistan, des bouleversements internes étendus affligeant sa population, et de l'afflux massif des réfugiés vers le Pakistan et l'Iran. Les cinq millions de réfugiés, qui représentent presque un tiers de la population de l'Afghanistan, continuent d'endurer les souffrances, les privations et les épreuves de l'exil. La présence des réfugiés grève lourdement les ressources sociales et économiques des pays d'accueil. Il faut également déplorer vivement le fait qu'outre le lourd fardeau qu'il doit supporter du fait des réfugiés, le Pakistan est devenu la victime de plus en plus fréquente de menaces et d'actes d'agression militaire, en violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

L'occupation militaire de l'Afghanistan a causé des dommages dans un autre domaine : elle a affecté le système de droit international établi sur la base de la Charte des Nations Unies. Ce système est gravement compromis lorsque les Etats - particulièrement les petits Etats - ne peuvent plus faire dépendre leur sécurité des principes tels que la non-ingérence et la non-intervention dans les affaires des Etats, le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité

M. Osman (Somalie)

territoriale, et le non-recours à la force dans les relations internationales. Si l'on veut faire renaître le respect pour le principe de la sécurité collective et pour l'autorité des Nations Unies, il est indispensable d'adopter des mesures positives pour mettre fin au conflit en Afghanistan et faire cesser l'occupation de ce pays.

M. Osman (Somalie)

Face aux échecs des initiatives diplomatiques prises dans le passé pour résoudre le problème de l'Afghanistan, ma délégation trouve encourageant que les négociations actuellement en cours à Genève, lancées sous l'impulsion du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, montrent des signes de progrès significatifs. La Somalie espère que les progrès se poursuivront, sur la base des principes établis par l'Organisation des Nations Unies, en vue d'une solution juste et pacifique du problème.

A cet égard, nous appuyons fermement l'appel de l'Assemblée générale, des Etats non alignés et de la Conférence islamique en vue du retrait immédiat de toutes les forces étrangères d'Afghanistan. Nous sommes convaincus que cette mesure est la clef de voûte d'une paix juste et durable. Ce n'est que lorsque l'Afghanistan sera libéré de toutes les forces et pressions étrangères que le processus de réconciliation nationale pourra être mis en oeuvre avec succès. Nous estimons également que le retrait de toutes les forces étrangères dans les plus brefs délais serait la meilleure preuve d'un désir sincère de mettre fin aux effusions de sang et aux souffrances en Afghanistan et dans la région.

Le rétablissement de l'indépendance politique de l'Afghanistan devrait s'accompagner bien sûr de garanties solides sur la protection de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son caractère non aligné. Le peuple afghan doit recouvrer le droit de déterminer la forme de gouvernement qu'il souhaite et de choisir son système économique, politique et social indépendamment de toute pression extérieure.

La Somalie s'associe à l'appel lancé à tous les Etats et aux organisations nationales et régionales pour qu'ils continuent d'accorder une aide humanitaire aux réfugiés qui se trouvent au Pakistan et en Iran. Bien sûr, la meilleure solution au problème des réfugiés serait la création de conditions qui leur permettraient de revenir volontairement dans leur foyer, dans la sécurité et dans l'honneur.

En conclusion, ma délégation tient à dire combien elle apprécie les efforts constants déployés par le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour dégager une solution politique et s'attaquer aux problèmes humanitaires. Nous lançons un appel à toutes les parties au conflit en Afghanistan pour qu'elles coopèrent pleinement avec lui dans la recherche de la paix et de la stabilité en Afghanistan et dans l'ensemble de la région.

M. VELAZCO SAN JOSE (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation, document A/42/600, sur la situation en Afghanistan, nous permet d'envisager avec plus d'optimisme la possibilité de voir véritablement trouver rapidement une solution à ce conflit qui a coûté au peuple afghan d'innombrables souffrances et un tribut particulièrement lourd en vies humaines et en biens matériels. Voilà pourquoi nous pensons qu'il est impérieux de poursuivre les négociations entreprises à Genève et qu'au cours de ces mêmes négociations se manifeste une véritable intention de paix et d'entente.

Les efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Diego Cordovez, méritent non seulement notre hommage mais aussi notre soutien et notre pleine coopération car ils traduisent l'aptitude de notre organisation à rechercher des solutions aux problèmes qui touchent la communauté internationale.

Néanmoins, les négociations de Genève ne pourront pas progresser s'il n'y a pas une véritable volonté de négocier en faveur de la paix et si l'on n'obtient pas que cesse l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Il faut mettre fin à cette ingérence si l'on veut vraiment trouver une solution négociée au conflit. Ceux qui fournissent des missiles Stinger et Blow pipe, qui envoient des tonnes d'armement et des milliards de dollars ne font qu'attiser les flammes de la guerre et, ce faisant, provoquent l'augmentation du nombre des victimes qui se comptent déjà par milliers et une destruction encore plus grande de l'économie afghane qui est déjà ruinée par l'incendie ou la destruction de 2 000 écoles, 350 ponts, 50 centres culturels, 131 hôpitaux, 224 mosquées ou lieux de culte, 258 centres de production, des milliers de kilomètres de routes ou de voies de communication et de moyens de transport. Et tout cela alors que des efforts sont faits pour mettre fin au retard, à l'analphabétisme, à l'ignorance, à la maladie, à la pauvreté et au chômage hérités du passé.

Le peuple afghan a été soumis à des souffrances indicibles et lorsque la paix règnera, il devra entreprendre une tâche colossale de reconstruction économique à laquelle la communauté internationale devra solidairement prêter la main.

Dans le cadre de ce processus, il convient de souligner les efforts déployés par le Gouvernement de l'Afghanistan en faveur de la paix et les mesures concrètes qu'il a adoptées pour créer les conditions intérieures permettant d'instaurer un climat national favorable à la paix.

M. Velazco San José (Cuba)

Nous saluons ces efforts car nous savons qu'ils sont inspirés par une véritable volonté d'atteindre les objectifs de paix poursuivis.

Nous pensons que l'Assemblée générale doit également contribuer à créer un climat propice aux négociations et à la paix débouchant sur une solution juste et équitable du problème de l'Afghanistan.

Nous devons, dans la mesure de nos possibilités, contribuer à ce que le peuple afghan et les peuples de la région trouvent la paix à laquelle ils aspirent tant et puissent envisager l'avenir avec l'espoir de lendemains meilleurs.

M. MOUMIN (Comores) (interprétation de l'anglais) : En République fédérale islamique des Comores, nous suivons de très près les événements d'Afghanistan. Aussi ma délégation a-t-elle écouté avec une attention soutenue toutes les déclarations faites ici et étudié attentivement le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan (A/42/600). C'est pourquoi, avant d'aller plus avant dans mes observations sur la question, je tiens à saisir l'occasion pour réaffirmer l'appui des Comores aux efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez. Nous le remercions de ses efforts dignes d'éloges, de sa persévérance et de son dévouement dans la recherche d'une solution pacifique à cette situation délicate.

M. Moumin (Comores)

Nous sommes convaincus que si toutes les parties intéressées font preuve de maturité et de volonté politiques à l'égard du processus diplomatique en cours, le Secrétaire général, qui a pour noble mission de trouver un règlement politique acceptable en Afghanistan, verra ses efforts couronnés de succès.

Nous avons pris bonne note des progrès enregistrés jusqu'à présent, comme le souligne le paragraphe 2 du rapport :

"Le processus de négociation visant à parvenir à un règlement global de la question a atteint un stade avancé. Les travaux de mise au point des instruments internationaux devant constituer le règlement ont progressé de manière substantielle, encore qu'insuffisamment soutenue, pendant l'année écoulée." (A/42/600, par. 2)

Nous avons par ailleurs noté avec une vive satisfaction le passage du rapport où il est indiqué que le Secrétaire général Mikhail Gorbatchev a dit qu'il soutenait fermement le processus diplomatique des Nations Unies et a assuré que l'Union soviétique souhaitait avant tout que l'Afghanistan ait un régime neutre et indépendant, qu'il ne soit pas hostile à l'Union soviétique, non plus d'ailleurs qu'à l'un quelconque de ses voisins. Nous espérons sincèrement que les remarques du Secrétaire général Gorbatchev seront rapidement suivies d'un engagement politique indispensable, qui permettrait de régler la question encore en suspens : je veux bien entendu parler du calendrier de retrait des troupes.

Cette question est au coeur du problème de l'Afghanistan, d'où son importance pour la communauté internationale et pour les Comores.

A ce propos, qu'il me soit permis de dire que la position cohérente et constante des Comores vis-à-vis de la situation en Afghanistan n'est pas une position délibérément hostile à l'égard de l'Union soviétique, pays avec lequel mon gouvernement entretient les meilleures relations, mais une position inspirée seulement par notre engagement envers les buts et principes de la Charte des Nations-Unies, en particulier les principes de respect de l'égalité souveraine des Etats, de non-recours à la force, de règlement pacifique des différends et de droit des peuples à l'autodétermination. C'est pourquoi les Comores se font un devoir d'exiger que les troupes étrangères se retirent de l'Etat islamique frère d'Afghanistan.

M. Moumin (Comores)

Il faut que l'Union soviétique annonce, au plus vite, le calendrier de retrait de ses troupes d'Afghanistan. Il est regrettable que huit années de demandes répétées de la part de la communauté internationale se soient révélées stériles. Les troupes soviétiques continuent d'occuper illégalement l'Afghanistan. Ma délégation se félicite toutefois de constater qu'après huit années d'occupation militaire, d'asservissement et d'oppression du peuple afghan, la lutte héroïque des Afghans n'ait toujours pas été réprimée par la puissance de feu impitoyable et redoutable de l'envahisseur. Pendant huit ans, ce peuple courageux a résisté à la machine de guerre de la puissance d'occupation en menant une lutte de résistance épique, animé d'un esprit indéfectible, d'une foi et d'une détermination qui couvrent de honte l'envahisseur.

Pendant huit ans, ce peuple malheureux a enduré des souffrances indicibles; des milliers de personnes ont été tuées, torturées ou mutilées et des millions d'entre elles ont été contraintes de fuir leur pays bien aimé par suite du traitement brutal et cruel de l'envahisseur, et de chercher asile dans les pays voisins, créant ainsi de graves difficultés pour les pays d'accueil.

Le Pakistan compte déjà plus de trois millions de réfugiés afghans, ce qui représente la plus grande concentration de réfugiés au monde, constitue un très lourd fardeau pour le pays hôte dont les ressources sont limitées et suscite des problèmes de sécurité pour ses citoyens.

Le Secrétaire général a, dans son rapport, souligné la nécessité de commencer à examiner de manière plus active les moyens de parvenir à une réunification de la nation afghane, condition essentielle à la réalisation prompte et efficace du plan de règlement.

Bien que nous pensions comme lui que le moment est venu pour les Afghans de prendre les mesures qui s'imposent pour entamer le processus de paix, nous estimons que seule une décision concernant le calendrier et les conditions de retrait des troupes étrangères pourra restaurer l'unité souhaitée. C'est un facteur important car il suscitera un climat de confiance entre Afghans, ce qui est fondamental, à l'heure actuelle, et indispensable, demain, pour la mise en oeuvre effective d'un règlement.

Des mesures audacieuses et énergiques de réconciliation nationale sont effectivement nécessaires si l'on veut que le règlement reçoive l'appui de tous les secteurs de la population afghane.

M. Moumin (Comores)

En conclusion, ma délégation invite toutes les parties intéressées, et notamment l'Union soviétique, à redoubler d'efforts pour régler au plus vite les questions les plus brûlantes que sont le calendrier et les modalités de retrait des troupes. Tout attermoiement, tout échec dans la recherche d'un accord prolongerait non seulement les souffrances et la détresse du peuple afghan, mais augmenterait surtout le danger qui pèse sur la paix et la stabilité dans la région et au-delà.

M. FONDER (Belgique) : Le représentant du Danemark a exposé les vues des 12 Etats membres de la Communauté européenne sur la question de la situation en Afghanistan. Il va sans dire que la délégation belge souscrit sans réserve à ses déclarations.

En prenant la parole à mon tour, je souhaiterais cependant souligner tout particulièrement la préoccupation constante que causent à la Belgique la situation créée par l'occupation illégale de l'Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Nous regrettons que, cette année encore, l'Assemblée générale doive se pencher une fois de plus sur le problème posé par la présence et les actions militaires soviétiques en Afghanistan, causant notamment des pertes considérables en vies humaines et des destructions, dont la nation afghane mettra longtemps à se relever.

M. Fonder (Belgique)

Le sort des réfugiés afghans ne fait que s'aggraver. Alors que dans cette enceinte et dans bien d'autres, on parle tant, à juste titre d'ailleurs, de beaucoup de groupes de réfugiés, il me semble que les 5 millions d'Afghans ayant dû abandonner leur foyer pour trouver provisoirement refuge dans des pays voisins, et plus particulièrement au Pakistan, où ils représentent une lourde charge pour le Gouvernement, méritent une plus grande attention de la communauté internationale.

La situation des droits de l'homme en Afghanistan même continue à nous préoccuper gravement. Les autorités de Kaboul ainsi que les forces d'occupation déniaient toujours au peuple afghan l'exercice de ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Toute opposition réelle ou présumée est réprimée avec une grande sévérité. L'ampleur des violations justifie le maintien à l'examen, aux Nations Unies, de la situation des droits de l'homme en Afghanistan.

L'année dernière encore, par 122 voix, notre assemblée s'est prononcée pour une solution politique et pour le retrait des troupes étrangères, qui en est une condition indispensable. Toutefois, et malgré les appels répétés de l'immense majorité des Membres des Nations Unies, le peuple afghan se trouve toujours dans l'impossibilité de choisir souverainement, librement et démocratiquement son destin.

Il est par conséquent grand temps que l'Union soviétique mette fin à cette occupation illégale de l'Afghanistan, par le retrait effectif et total de ses troupes, tant pour répondre à l'appel de la communauté internationale que pour, et surtout, se conformer aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Le maintien de la paix et la sécurité internationales, garanti par la Charte des Nations Unies, commence par le respect de cette même Charte dans sa totalité par tous les Etats, surtout par ceux investis d'une responsabilité particulière. Et il est évident qu'il ne suffit pas de bonnes paroles. Toujours faut-il les traduire en actes afin que l'Afghanistan retrouve son indépendance et le peuple afghan son identité.

En attendant, ma délégation votera, comme les années précédentes, pour le projet de résolution A/42/L.16. Nous espérons que l'Assemblée générale fera savoir fermement et massivement que le temps ne légitimise pas l'occupation de l'Afghanistan. Nous émettons aussi l'espoir que les pourparlers de Genève et les efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel pourront rapidement mettre fin à la situation actuelle qui est une source majeure d'instabilité internationale.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale examine encore une fois la situation en Afghanistan et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales.

L'amitié entre les peuples de l'Inde et de l'Afghanistan a des racines dans l'histoire, dans la géographie, dans la culture et dans le commerce. Le peuple de l'Afghanistan est l'héritier d'une civilisation ancienne qui a fait du courage et du respect de soi les éléments marquants du nationalisme afghan. Le peuple afghan doit suivre la voie du progrès adaptée à son propre génie afin de pouvoir contribuer efficacement à la sécurité et à la prospérité du peuple et de la région dans son ensemble.

La position du Gouvernement de l'Inde en ce qui concerne l'Afghanistan a été exprimée clairement à plusieurs reprises. Il y a trois semaines, parlant à Washington, le Premier Ministre de mon pays, M. Rajiv Gandhi, a réaffirmé la position de l'Inde de la façon suivante :

"... Nous sommes d'accord sur la nécessité d'un règlement politique proche en Afghanistan et nous appuyons les efforts du Secrétaire général des Nations Unies. Je suis convaincu qu'une solution juste doit assurer un Afghanistan souverain, indépendant et non aligné. L'intervention et l'ingérence étrangères doivent cesser. On doit permettre aux réfugiés afghans de revenir dans leurs foyers dans l'honneur, la dignité et la sécurité. Nous nous féliciterions de tout effort sérieux allant dans ce sens..."

Nos préoccupations à propos de l'Afghanistan, et à propos de la région dans son ensemble, sont liées de façon inextricable à nos propres intérêts de sécurité. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'introduction d'armements perfectionnés dans la région, qui non seulement attisent la course aux armements mais encore ont pour résultat de détourner du développement les rares ressources économiques de la région. Nous sommes convaincus que toute solution au problème en Afghanistan et en Asie du Sud-Ouest réside dans l'adoption d'une politique de modération et d'une approche globale sur la question. La situation dans la région ne peut être résolue que grâce à un règlement politique général fondé sur les principes exprimés à la Conférence des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à New Delhi en février 1981 et réitérés lors des septième et huitième Sommets des pays non alignés.

M. Gharekhan (Inde)

Nous avons lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan, qui figure dans le document A/42/600. Ma délégation est satisfaite de constater que le Secrétaire général a poursuivi avec détermination ses efforts en vue de favoriser la recherche d'une solution politique. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Diego Cordovez, et nous les appuyons.

Au cours des quelques dernières semaines, ma délégation a eu l'avantage d'être consultée pour la rédaction d'un texte du projet de résolution sur l'Afghanistan qui aurait été acceptable par toutes les parties intéressées. Ma délégation aurait aimé que ses efforts aboutissent.

Le rapport du Secrétaire général a évoqué la nécessité "de méthodes de diplomatie novatrices". Le texte qui figure dans le document A/42/L.16 s'inspire de ceux qui ont été votés dans les années précédentes et ne reflète pas la situation délicate et dynamique en ce qui concerne la solution de la question de l'Afghanistan. Ma délégation par conséquent s'abstiendra lors du vote sur ce projet de résolution.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Près de huit ans après que l'Union soviétique a envahi l'Afghanistan, nous devons encore une fois examiner la situation dans ce malheureux pays. Bien que l'Assemblée générale ait, au cours de huit sessions, approuvé à des majorités écrasantes des projets de résolution critiquant l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique, celle-ci continue à tenter de subjuguer le peuple afghan. Au moment même où ce débat a lieu, l'Union soviétique fait la guerre au peuple afghan.

Cette politique de conquête militaire et de mépris des droits d'un peuple souverain n'a cependant pas réussi : le peuple afghan, farouchement attaché à la liberté, a résisté. Les dirigeants soviétiques devraient savoir qu'il vaut mieux ne pas défier la souveraineté et l'indépendance d'un peuple fier. Leur propre peuple a courageusement résisté à la tentative de l'Allemagne nazie de le subjuguer durant la seconde guerre mondiale. Cette guerre de conquête en Afghanistan a duré quatre années et 21 jours de plus que la lutte soviétique contre les nazis pendant la seconde guerre mondiale.

Le projet de résolution esquisse une solution globale et juste à un problème qui souligne l'indignation de tous les peuples du monde. Il demande le retrait complet des troupes étrangères, réaffirme le droit du peuple afghan à choisir la forme de son gouvernement, demande le rétablissement de l'indépendance de l'Afghanistan et de son statut non aligné et évoque le droit des réfugiés à regagner leurs foyers dans la sécurité et l'honneur. Mon gouvernement soutient ces principes fondamentaux. De même, il appuie la recherche d'un règlement politique négocié tendant à mettre fin à l'agonie endurée depuis trop longtemps par le peuple afghan.

Face à la situation en Afghanistan, la politique du Gouvernement des Etats-Unis est claire et cohérente. Les Etats-Unis recherchent un règlement rapproché qui aboutisse au retrait rapide des forces d'invasion et d'occupation et au rétablissement de la liberté pour le peuple afghan de choisir sa propre voie politique. Les Etats-Unis sont fermement convaincus qu'un règlement pacifique est possible. Les Etats-Unis soutiennent vigoureusement les efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel pour trouver une telle solution.

Cette année, l'Union soviétique a essayé de persuader la communauté internationale que Moscou désirait réellement un règlement politique négocié et qu'elle avait décidé de retirer ses troupes en vue de parvenir à un tel règlement.

M. Okun (Etats-Unis)

Sa campagne s'est accompagnée d'initiatives fracassantes de la part de Kaboul, appelant les opposants au régime à la "réconciliation nationale". Mais examinons l'historique de la question. Comparons ces déclarations d'intention pacifique avec ce qui s'est réellement passé au cours de l'année écoulée? Qu'en est-il? Au mois de janvier 1987, le régime de Kaboul a annoncé un cessez-le-feu. Il a ensuite déclaré avoir prolongé le cessez-le-feu jusqu'en janvier 1988. Qu'a-t-il fait en réalité? Il a intensifié ses efforts militaires et, au cours de l'été dernier, les armées de l'Union soviétique et du régime de Kaboul ont lancé, dans les provinces de Kandahar et Paktia, la plus grande offensive de la guerre contre la résistance.

L'Union soviétique, pour sa part, a déclaré à maintes reprises qu'elle avait pris la décision de se retirer. C'est là un engagement dont il faut se féliciter, s'il est sincère. Là encore, cependant, les actes de l'Union soviétique ne sont pas conformes à ses paroles.

Les forces militaires soviétiques continuent à construire en Afghanistan une infrastructure logistique perfectionnée et permanente. Des centaines de conseillers soviétiques sont en Afghanistan pour essayer d'étayer le régime pro-soviétique qui ne cesse de s'affaiblir. Les déclarations soviétiques d'intention pacifique sont aussi contredites par les actions soviétiques sur le terrain. Durant les premiers mois de l'année, les Soviétiques ont cherché à intimider le Pakistan par des attaques aériennes répétées contre des villages frontaliers. Au plus fort de ces raids, en mars et en avril, des centaines de civils pakistanais ont été tués.

La police secrète afghane a intensifié sa campagne d'attentats terroristes à l'intérieur du Pakistan. Cette campagne a déjà coûté des centaines de vies humaines au cours de cette seule année. Ces actes inconsidérés internationalisent un conflit déjà tragique et dangereux.

Le régime de Kaboul cherche à apparaître souple et à faire montre de sa volonté de compromis. En janvier dernier, il a avancé sa politique dite de réconciliation nationale, censée offrir à l'opposition une occasion de partager le pouvoir. La réalité, cependant, est tout autre. Conformément aux méthodes employées immédiatement après la fin de la seconde guerre mondiale en Europe orientale pour empêcher la mise en place de gouvernements élus par le peuple, le minuscule parti communiste afghan insiste pour conserver les portefeuilles ministériels clefs afin de continuer à dominer la vie politique afghane. Toutes les personnalités importantes de l'opposition afghane ont ignoré et rejeté cette offre. Il en a été de même de la résistance afghane.

M. Okun (Etats-Unis)

Najiboullah, le satrape choisi par l'Union soviétique à Kaboul, est un ancien chef de la police secrète afghane et est en fait une créature du KGB soviétique. Le mouvement communiste afghan, minuscule et divisé, qui représente moins de 1 % de la population afghane, est méprisé par le peuple afghan. A défaut d'un appui populaire, le régime tente de contrôler le pays par la terreur. La police secrète afghane, le KhAD, organisée sur le modèle du KGB, viole systématiquement les droits de l'homme dans toutes les régions sous la coupe de Kaboul. Au moyen de la surveillance, de l'arrestation, de l'emprisonnement et de la torture, le KhAD a créé une atmosphère de suspicion et de peur. Amnesty International a récemment signalé que le KhAD utilisait systématiquement la torture.

Du fait que l'opposition au régime de Kaboul s'est intensifiée et du fait que les fractions au sein du parti se multiplient, l'Union soviétique a été contrainte d'appuyer son client d'une manière plus directe. Des conseillers militaires et civils soviétiques sont présents dans presque tous les ministères et prennent ou approuvent les décisions au nom du régime. Ce régime inféodé à l'Union soviétique est si faible que son autorité débile ne s'étend qu'à certaines parties des grandes villes.

L'armée afghane continue à décevoir les efforts soviétiques et les efforts du régime de Kaboul tendant à en faire une force militaire efficace. Cette armée, où le moral est bas et les désertions sont nombreuses, ne compte plus que la moitié de ses effectifs d'avant 1979, malgré l'utilisation de racleurs pour enrôler des jeunes dès l'âge de 15 ans. Au cours de l'été dernier, des troupes de l'armée afghane sont passées par centaines à la résistance. Entre-temps, la résistance se renforce.

Le régime de Kaboul prétend que des dizaines de milliers de réfugiés ont répondu à son appel en faveur de la réconciliation nationale et sont retournés en Afghanistan. En fait, les dévastations de la guerre et l'oppression exercée par le régime de Kaboul a contraint les Afghans à l'exode. Près de 5 millions d'Afghans ont fui leur pays. Des millions d'autres se sont déplacés à l'intérieur de l'Afghanistan. Les sorties nettes de population continuent à dépasser le nombre des retours.

M. Okun (Etats-Unis)

En tant qu'hôte de la population de réfugiés la plus nombreuse du monde, c'est-à-dire de plus de 3 millions d'Afghans, le Pakistan s'est acquis l'admiration universelle pour la manière vraiment généreuse dont il a supporté cet énorme fardeau.

Grâce à l'appui écrasant qu'il reçoit de la population afghane depuis huit ans, les héroïques moudjahidin tiennent aux abois une grande puissance en défendant avec ténacité un ancien style de vie. La force numérique et technologique supérieure de l'armée soviétique n'a pas pu vaincre ce véritable mouvement de résistance nationaliste du peuple afghan. Les trois quarts au moins du territoire afghan demeurent sous le contrôle de la résistance. Il est paradoxal de constater que les efforts soviétiques pour subjuguier l'Afghanistan ont engendré un nouveau sentiment national afghan, fondé sur une opposition commune à l'occupation.

Si l'Union soviétique souhaite véritablement résoudre ce conflit tragique, elle peut trouver facilement et rapidement le moyen de le faire. Sous la direction du Secrétaire général des Nations Unies et de son représentant personnel pour l'Afghanistan, un cadre de règlement est apparu. Il n'y a encore aucun accord, toutefois, sur l'un des événements cruciaux de ce cadre, à savoir le bref calendrier de retrait des troupes soviétiques. Jusqu'ici, l'Union soviétique a implacablement refusé de s'engager à observer un calendrier et à fixer une date déterminée pour le début du retrait de ses troupes. Sans un tel engagement de la part de l'Union soviétique, la guerre se poursuit.

Je réitère aujourd'hui les assurances répétées de mon gouvernement à l'Union soviétique, selon lesquelles les Etats-Unis sont prêts à jouer un rôle utile pour aboutir à un règlement négocié. Les Etats-Unis ont assuré le Secrétaire général qu'ils étaient disposés à jouer le rôle de garant dans un règlement approprié concernant le retrait des troupes soviétiques. Mon gouvernement reconnaît la nécessité d'un règlement juste, équitable et satisfaisant pour toutes les parties intéressées, y compris l'Union soviétique.

Je tiens à rappeler une déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique devant la Société des Nations, il y a un demi-siècle. A l'époque, Maxime Litvinov déclarait que la paix est indivisible. Il disait ce qui suit :

M. Okun (Etats-Unis)

"Il est devenu clair pour le monde entier à présent que chaque guerre est la création d'une guerre précédente et la source de nouvelles guerres, actuelles ou futures. Nous devons nous dire que, tôt ou tard, toute guerre apportera le malheur à tous les pays, belligérants ou neutres."

Peu après son retour d'exil à l'intérieur de son pays, Andreï Sakharov, reflétant la prise de conscience de plus en plus grande de la population soviétique à l'égard de cette guerre, a qualifié l'intervention de son pays en Afghanistan d'"exceptionnellement cruelle et affligeante". Il a lancé un appel en faveur du retrait immédiat des troupes soviétiques pour que le peuple afghan puisse résoudre ses propres problèmes intérieurs.

Dans le même esprit, nous nous associons à la vaste majorité des représentants aujourd'hui dans cette salle pour prier instamment l'Union soviétique de s'engager dans la voie de la paix et de permettre au peuple afghan de choisir son propre avenir, libre d'ingérence extérieure. Nous prions l'Union soviétique d'accepter une formule négociée pour mettre fin à ce conflit, une formule qui lui permettrait de vivre en harmonie avec son petit voisin, qui serait neutre et non aligné, et qui ne représenterait pas une menace pour une autre nation quelle qu'elle soit.

Dans un moment, cette assemblée va voter de manière écrasante pour demander à l'Union soviétique d'assortir ses actes à ses paroles. Nous connaissons les véritables intentions de l'Union soviétique lorsque nous nous retrouverons dans un an. Si, à ce moment-là, les troupes soviétiques sont encore sur le sol de l'Afghanistan, le monde entier saura que l'objectif de l'Union soviétique n'est pas la paix mais la conquête. Si, toutefois, l'Union soviétique accepte les éléments d'un règlement juste et équitable, éléments qui sont déjà sur la table de négociation, le monde entier se félicitera alors de sa contribution à l'instauration d'un Afghanistan, libre, neutre, non aligné et pacifique.

Lord GLENARTHUR (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : Pour la neuvième fois, l'Assemblée générale doit examiner la situation en Afghanistan, provoquée par l'invasion militaire à grande échelle de l'Union soviétique en 1979. Cet acte de force perpétré contre un petit pays non aligné et indépendant reste l'une des violations les plus flagrantes de la Charte des Nations Unies depuis sa création. C'est pourquoi, bien que ma délégation soit en plein accord avec la déclaration faite par le représentant du Danemark au cours de ce débat, au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, le Royaume-Uni a décidé de faire une déclaration nationale.

Lord Glenarthur (Royaume-Uni)

Au cours des 12 derniers mois, nous avons entendu beaucoup de belles paroles émanant de Moscou et de Kaboul. L'Union soviétique affirme désirer mettre un terme à la guerre et ramener ses soldats dans leurs foyers. Je suis sûr que tous ceux qui sont présents ici aujourd'hui s'associent à ce voeu. Toutefois, il semble raisonnable que nous demandions des preuves concrètes de toute action qu'ils ont prise pour donner suite à ces bonnes paroles. Jusqu'ici, malheureusement, nous n'avons rien vu de vraiment concret. Des Afghans innocents continuent d'être victimes d'une occupation militaire brutale et à l'intérieur de l'Afghanistan la situation se détériore sans cesse. Les combats font rage, aussi violents que jamais. Le printemps et l'été de 1987 ont été témoins d'une série d'offensives militaires importantes.

Prenez les offensives qui ont eu lieu dans les régions de Paktia et de Kandahar, au long de la frontière pakistanaise. Les forces soviétiques ont joué un rôle prépondérant dans ces opérations, montant souvent en première ligne. La résistance les a repoussées à Paktia, et les a empêchées d'investir la ville de Kandahar, bien que ses assaillants aient délibérément détruit la plupart des beaux vergers de la ville et une grande partie de son infrastructure pour essayer d'obliger ses habitants à fuir. Malgré les efforts du régime afghan qui prétend qu'il en est autrement, la ville est en ruines.

Lord Glenarthur (Royaume-Uni)

Dans les Izvestiya du 17 septembre dernier, on cite un officier soviétique qui aurait dit : "On vous tire dessus tout le temps. Nul ne donnerait cher de votre vie s'il vous venait à l'idée de sortir sans être armé."

Et quel progrès y a-t-il eu pour les réfugiés afghans? Les bombardements par l'artillerie et l'aviation de la région de Shomali en août ont forcé une nouvelle vague de réfugiés à fuir vers Kaboul. Quelles que soient les prétentions du régime afghan, l'exode de réfugiés à travers la frontière continue au même rythme. L'ampleur de la tragédie et les souffrances qu'elle engendre sont immenses. Il est à peine nécessaire de répéter les traçiques statistiques : un quart à un tiers de la population afghane a fui le pays, soit cinq millions de réfugiés; et un million ou plus de personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan. Voilà des gens qui ne souhaitent rien de plus que de pouvoir rentrer chez eux et reconstruire leur vie brisée. Mais les raisons de leur fuite subsistent. N'oublions pas leurs effroyables souffrances et ne manquons pas non plus de saluer et de soutenir la résistance courageuse du peuple afghan face à l'occupation soviétique et au régime que soutient cette occupation.

Huit années d'offensives militaires menées sans relâche n'ont pas réussi à imposer au peuple afghan le régime fantoche de Kaboul. C'est peut-être là la raison pour laquelle le Gouvernement soviétique a insisté auprès du régime pour qu'il adopte les diverses mesures politiques qu'il a tellement montées en épingle au cours de ce débat. En janvier, le régime a annoncé une série de prétendues initiatives de paix. Elles comprenaient un cessez-le-feu, une prétendue réconciliation nationale, une amnistie générale, quelques garanties portant sur la liberté de culte, la propriété privée et la protection du patrimoine culturel. Ces mesures ont été suivies pendant l'été par l'offre d'un gouvernement de coalition, d'une loi sur les partis politiques et d'un nouveau projet de constitution. Il y a eu aussi une prolongation du cessez-le-feu unilatéral qui, comme les événements l'ont prouvé, a été un échec quasi total.

Ces propositions peuvent paraître belles sur le papier, mais elles n'impressionnent pas les Afghans, car eux, ils les prennent pour ce qu'elles sont : une tentative du régime de Kaboul pour imposer, par des moyens politiques, ce qu'il n'a pas réussi à obtenir par la force des armes, autrement dit, une invitation à capituler.

Lord Glenarthur (Royaume-Uni)

La stratégie du régime est suffisamment transparente : il essaie d'élargir la base de son soutien intérieur et international, mais cette tentative est vouée à l'échec, car le régime ne peut se résoudre à accepter qu'il doit renoncer à sa mainmise sur le pouvoir. La "réconciliation nationale", voilà ce qu'il offre, mais uniquement à des conditions dictées par Moscou et par la clique actuellement au pouvoir à Kaboul.

Considérons un instant ces conditions. Qui pourrait prendre au sérieux, par exemple, une offre de coalition selon laquelle les postes de président, de premier ministre et de ministres de l'intérieur, de la défense, des affaires étrangères et de la sécurité seraient réservés au régime en place? Et qu'en est-il de la loi sur les partis politiques? Elle stipule que tous les nouveaux partis doivent appuyer la prétendue réconciliation nationale et accepter les principes et les règles communistes. Cette loi ne fait rien pour rétablir une véritable démocratie. Ce qu'elle essaie de faire c'est de donner l'impression d'une plus grande liberté tout en veillant à ce que les nouveaux partis fonctionnent sous le contrôle du régime en place. Le projet de constitution est pratiquement calqué sur le texte de la Constitution de l'Union soviétique et sur les principes fondamentaux proclamés par le régime en 1980. Peut-on vraiment sérieusement attendre d'un peuple qui a lutté dans des conditions très défavorables depuis 1979 qu'il accepte cela?

Pour rétablir la paix en Afghanistan, il faut que l'Union soviétique et le régime de Kaboul soient disposés à envisager un gouvernement qui ne soit pas dominé par le Parti communiste : c'est là la clef du problème. A cet égard, l'élévation cyniquement manigancée de M. Najib au poste de président apporte un démenti flagrant à tous ces faux-semblants. Celui-ci a publiquement parlé de la panique et du pessimisme de ceux qui, à Kaboul, redoutent de perdre leur position dans le Parti. Lors du dernier congrès du Parti, il a dit sans ambiguïté que "le Parti démocratique du peuple afghan (PDPA) ne doit pas perdre son rôle prépondérant à tous les niveaux de la souveraineté de L'Etat." Il a soutenu que "la décision du Parti de conserver pour lui la présidence est logique." Peut-être est-elle logique pour lui, mais pour ceux qui entendent rétablir la paix et réparer les dommages causés depuis l'invasion soviétique, ce n'est là qu'une imposture.

La preuve la plus évidente que rien n'a changé réside dans l'attitude du régime à l'égard du retrait des troupes soviétiques. Depuis le dernier débat de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan, deux séries de négociations se sont

Lord Glenarthur (Royaume-Uni)

déroulées à Genève. Elles ont été centrées sur une question cruciale encore en suspens : celle du calendrier du retrait des troupes.

La seconde série de pourparlers a été convoquée il y a à peine deux mois, à la demande de la partie afghane. Mais le régime a alors bloqué toute chance de progrès, sa position étant que le déroulement temporel du retrait des troupes soviétiques devrait s'étendre jusqu'à 16 mois, ce qui va au-delà de toutes les exigences raisonnables de la logistique et prouve combien le régime craint de se voir priver de son soutien soviétique. Il est difficile d'éviter de conclure que le but du régime est simplement d'atermoyer, de maintenir son emprise sur le pouvoir, protégé par 110 000 soldats soviétiques et par l'arsenal d'une superpuissance.

Les dirigeants soviétiques actuels prétendent qu'ils souhaitent trouver une solution rapide au problème de l'Afghanistan. Nous reconnaissons qu'il y a des difficultés. Les pirouettes ne sont pas faciles pour des dirigeants, quelle que soit leur couleur politique. Nous savons que les Russes sont préoccupés par la stabilité et la sécurité de leurs frontières, mais l'impasse actuelle ne pourra être rompue que si l'Union soviétique fait preuve d'une véritable souplesse et aussi d'imagination.

Comme moi-même et d'autres orateurs l'avons dit, Moscou devra faire un grand pas en avant pour montrer au monde qu'il y a vraiment eu une évolution dans sa façon de penser. Il ne suffit pas de permettre au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme ou au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de se rendre à Kaboul, si satisfaisantes que soient ces décisions. La manifestation d'intention la plus convaincante serait que les Soviétiques acceptent un bref calendrier pour le retrait complet de leurs troupes.

Lord Glenarthur (Royaume-Uni)

Nous espérons que l'Union soviétique mettra tout en oeuvre pour appuyer les efforts orientés vers une réconciliation véritable en Afghanistan, y compris des arrangements menant à l'autodétermination, éventuellement selon un cadre traditionnel, qui permettrait au peuple afghan de choisir son propre avenir.

Je ne saurais mettre un point final à ces remarques sans rendre un double hommage : d'abord au peuple afghan pour le courage dont il fait montre face à l'adversité et, ensuite, au Gouvernement et au peuple du Pakistan pour l'aide qu'ils ont apportée aux réfugiés malgré les violations de plus en plus fréquentes de leurs frontières et le nombre croissant des attaques terroristes à l'intérieur de ce pays qui ont causé la mort de centaines d'innocents et dont on a toute raison de penser qu'elles étaient inspirées par le régime afghan.

L'aide remarquable fournie par le Pakistan ne peut toutefois n'être qu'un palliatif. L'élément fondamental est le retrait des forces soviétiques; c'est la seule façon, pour reprendre le rapport du Secrétaire général

"qui permette la constitution d'un gouvernement où tous les Afghans - qu'ils vivent à l'étranger ou en Afghanistan - pourront se faire entendre."

(A/42/1, p. 5)

Non seulement tous les Afghans doivent se faire entendre mais également tous les Etats Membres des Nations Unies. Au cours des débats de l'Assemblée générale on a beaucoup parlé d'une nouvelle initiative dans le but d'établir ce qui a été qualifié d'un système global de paix et de sécurité internationales. Mon gouvernement ne voit pas la nécessité d'instaurer un nouveau système. Ce qui importe bien plutôt c'est l'obligation qui devrait être faite aux Etats Membres des Nations Unies de respecter les règles en vigueur du comportement international. Les nations doivent être jugées non pas en fonction de leurs paroles mais de leurs actes.

Il va sans dire qu'une véritable réconciliation doit intervenir entre les Afghans. Les propositions de Kaboul ne vont pas dans ce sens pas plus qu'elles ne permettent d'accéder à une véritable autodétermination. Ces propositions ne sont pas valables.

Il est tout aussi évident que la résistance afghane qui, depuis 1979, poursuit une lutte si courageuse contre l'occupation soviétique, doit participer à un règlement global qui mènera à la cicatrisation de ce que M. Gorbatchev a appelé une "plaie béante" et permettra à l'Afghanistan de rejoindre la communauté des nations.

Lord Glenarthur (Royaume-Uni)

Imposer un gouvernement au peuple afghan contre sa volonté n'est pas une voie acceptable. Prétendre être neutre et non aligné tout en maintenant 100 000 soldats en occupation militaire active est contradictoire. Affirmer qu'il n'y a pas d'autre alternative est tout aussi absurde.

Le Gouvernement britannique continuera d'appuyer les efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel pour trouver un règlement réaliste conforme aux principes des différentes résolutions adoptées par l'Assemblée. Je suis certains que ces principes seront de nouveau appuyés massivement aujourd'hui.

M. BLANC (France) : Pour la neuvième fois depuis le 29 décembre 1979, l'Assemblée générale des Nations Unies est saisie de la question relative à la "Situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales".

Près de huit ans après l'intervention massive des troupes soviétiques, qui est à l'origine de la crise, l'occupation de l'Afghanistan se poursuit avec son cortège de brutalités et de destructions. Année après année l'occupant s'efforce sans relâche de renforcer sa mainmise idéologique, administrative et culturelle sur un peuple dont la résistance exemplaire dit assez bien combien il répugne à cette domination. Il est légitime, dans ces conditions, que notre assemblée manifeste l'inquiétude et la réprobation persistantes de la communauté internationale en examinant une nouvelle fois cette question.

Il doit être clair que l'occupation militaire de l'Afghanistan reste - quels que soient les arguments invoqués aujourd'hui encore pour tenter de la justifier - une violation caractérisée d'un principe essentiel de la Charte. Celle-ci fait, en effet, obligation à tous les Etats Membres de s'abstenir de recourir à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat.

La France condamne sans ambiguïté tous les actes de cette nature. Ainsi que son ministre des affaires étrangères l'avait fait du haut de cette tribune, le 23 septembre, elle appelle de nouveau l'Union soviétique à mettre fin sans tarder à un conflit d'un autre âge.

Certaines déclarations des dirigeants soviétiques ont pu laisser espérer qu'on avait enfin compris à Moscou que l'invasion, puis l'occupation, d'un pays indépendant, non aligné et qui n'était nullement hostile à l'URSS, était une grave erreur.

M. Blanc (France)

Nous ne pouvons que constater, en effet, que la résistance intérieure à l'occupant étranger et aux autorités politiques qui l'imposent jouit toujours du plus large soutien populaire et que cette résistance tient tête avec un courage héroïque et des moyens limités à l'une des armées les plus puissantes du monde.

Cette détermination sans faille du peuple afghan et la condamnation massive de l'agresseur par la communauté internationale, confirmée année après année par notre assemblée, devrait convaincre l'Union soviétique qu'elle ne peut plus compter sur le temps pour imposer une solution par la force.

Malheureusement, les bonnes intentions affichées par les dirigeants soviétiques, en particulier en ce qui concerne le retrait de l'armée rouge, ne se sont guère traduites dans les faits.

Ainsi, les forces d'occupation ont mené, comme par le passé, des offensives d'envergure dans plusieurs provinces d'Afghanistan, marquées d'affrontements meurtriers et accompagnées de représailles massives et impitoyables contre les populations civiles.

Selon les témoignages accablants qui continuent malheureusement de nous parvenir, la répression se poursuit dans les villes et les régions d'Afghanistan qui restent aux mains de la puissance occupante, au prix de violations systématiques des normes morales et des principes les plus fondamentaux.

M. Blanc (France)

Faut-il s'étonner, dès lors, que les quatre ou cinq millions d'Afghans - la plus importante population de réfugiés aujourd'hui dans le monde - continuent de préférer l'exil au retour dans le cadre d'une pseudo-réconciliation nationale aux conditions de l'occupant et du régime politique qu'il impose.

Par ailleurs, les attaques dirigées contre le territoire du Pakistan, qui ont fait de nombreuses victimes innocentes, tant dans la population du pays que parmi les réfugiés, ont persisté au cours des derniers mois. Ces attaques constituent, n'hésitons pas à le rappeler encore, une menace supplémentaire pour la paix et la stabilité de la région tout entière.

La solution de la question d'Afghanistan ne peut être trouvée que dans le respect de cet autre principe fondamental de la Charte de notre organisation qu'est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : le peuple afghan doit pouvoir choisir librement son avenir; l'exercice de ce droit fondamental suppose le retrait rapide et complet des troupes d'occupation et la réinstallation volontaire des réfugiés dans leurs foyers.

C'est, précisément, ce que recherchent patiemment le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Diego Cordovez, dont mon pays soutient et encourage les efforts inlassables.

L'annonce, il y a quelques semaines, de la reprise des conversations de Genève à l'initiative des autorités de Kaboul avait à cet égard soulevé un grand espoir. Celui-ci a de nouveau été déçu, faute de propositions acceptables sur le calendrier des retraits.

Enfin, il est temps de songer sérieusement à associer directement la résistance nationale afghane à toute conversation sur le règlement de la question d'Afghanistan.

L'injustice ne s'atténue pas avec le temps, elle s'aggrave.

En Afghanistan, sept ans après l'invasion, le fait accompli n'a pas acquis force de droit : les forces armées soviétiques doivent quitter ce pays et le peuple afghan retrouver son indépendance.

C'est pourquoi, comme les années précédentes, la délégation française apportera son soutien au projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée.

M. MAHBUBANI (Singapour) (interprétation de l'anglais) : En chimie, une substance bleue appelée tournesol est utilisée pour déceler la présence d'acides. En présence d'un acide, le tournesol de bleu devient rouge. Ce procédé est appelé l'épreuve au tournesol. Pour les Membres des Nations Unies et pour la communauté internationale dans son ensemble, la manière et le rythme auxquels l'Union soviétique résoudra la question afghane constitueront en quelque sorte l'épreuve au tournesol de la nouvelle politique étrangère soviétique.

Nous devons reconnaître d'emblée que l'Union soviétique a manifesté son désir de retirer ses forces d'Afghanistan. Dès le 28 juillet 1986, M. Gorbatchev, dans sa célèbre déclaration de Vladivostock, disait :

"Pour terminer, passons à l'Afghanistan. Il a été dit, à la tribune du XXVIIe Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, que nous étions disposés à rapatrier les troupes soviétiques stationnées en Afghanistan à la demande du gouvernement de ce pays. Comme vous le savez, le Parti respecte strictement le principe qui veut que les paroles doivent être suivies d'actes." (A/41/505, p. 14)

Nous sommes encouragés de ce lien établi par M. Gorbatchev entre les paroles et les actes. C'est un aspect qu'il a souligné à plusieurs reprises. Il y a deux ans, dans une interview accordée au magazine Time, il disait:

"Il ne doit pas y avoir de différence entre les paroles et les actes. Les actes doivent être conformes aux paroles."

Nous n'espérons pas que le retrait des troupes soviétiques interviendrait le lendemain de ces déclarations. Toutefois, nous n'espérons pas non plus devoir attendre à jamais. Pour que les paroles soient crédibles, il faut que les actes suivent peu après qu'elles ont été prononcées.

Nous sommes toutefois troublés par une condition qui figure dans la déclaration de M. Gorbatchev. Il dit que les troupes soviétiques en Afghanistan seront rapatriées "à la demande du gouvernement de ce pays". Mais de quel Gouvernement afghan s'agit-il? Il s'agit là d'une question critique, car pour justifier sa présence en Afghanistan, l'Union soviétique n'a donné qu'une seule raison, à savoir qu'elle est entrée dans le pays le 24 décembre 1979 sur l'invitation du Gouvernement de l'Afghanistan et conformément au Traité de 1978 de relations de bon voisinage et d'amitié conclu entre l'Afghanistan et l'Union soviétique. La question critique est de savoir qui a lancé l'invitation au nom du

M. Mahbubani (Singapour)

Gouvernement de l'Afghanistan. Ce ne pouvait être le Président Hafizullah Amin, alors Président et chef du Gouvernement de l'Afghanistan, puisqu'il a été assassiné par les troupes d'invasion le 27 décembre, trois jours après le début de cette invasion. Cette invitation a-t-elle été lancée par M. Babrak Karmal? En fait, à l'époque il n'était pas membre du Gouvernement de l'Afghanistan et il n'était donc pas autorisé à agir en son nom. Il vivait alors en exil en Europe orientale et il a été ramené à Kaboul et installé en tant que président après que les troupes étrangères eurent envahi l'Afghanistan. Bref, dire que les forces étrangères sont entrées en Afghanistan sur la demande du Gouvernement afghan revient à dire que c'était la charette qui tirait le cheval jusqu'en Afghanistan.

Toutefois, nous sommes encouragés par le ton positif du rapport du Secrétaire général lorsqu'il dit :

"Le processus de négociation visant à parvenir à un règlement global de la question a atteint un stade avancé. Les travaux de mise au point des instruments internationaux devant constituer le règlement ont progressé de manière substantielle, encore qu'insuffisamment soutenue, pendant l'année écoulée." (A/42/600, par. 2)

Plus crucial est le fait que l'écart entre les deux parties sur le calendrier pour le retrait des forces a été ramené de 45 à 11 mois. Lorsqu'on songe que cela fait près de huit ans que les forces étrangères sont en Afghanistan, cet écart de 11 mois semble bien mince, suffisamment mince pour laisser entendre que le véritable obstacle à un retrait rapide réside ailleurs.

Nous pensons avant tout que l'Union soviétique voudrait retirer ses forces de l'Afghanistan à ses propres conditions. L'Union soviétique voudrait s'assurer qu'elle laisse derrière elle un gouvernement stable en Afghanistan, un gouvernement axé sur le régime de Kaboul, mais pas uniquement composé de celui-là. En dépit de la force écrasante des forces de résistance des moudjahidin, en dépit de l'impopularité naturelle et énorme du régime de Kaboul du fait de son association avec des forces étrangères, l'Union soviétique estime qu'elle peut stabiliser la situation et se retirer dans la dignité, sans perdre la face.

Nous ne pouvons pas en principe accepter le droit d'une puissance étrangère d'occupation à se retirer aux conditions qu'elle a dictées; néanmoins, en tant qu'hommes politiques réalistes, nous reconnaissons que les grandes puissances

M. Mahbubani (Singapour)

doivent trouver des solutions qui ne sont pas humiliantes pour elles. Nous saluons donc les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général et par son représentant personnel, M. Diego Cordovez, pour trouver une telle solution acceptable. Dans l'intérêt du peuple afghan éprouvé depuis si longtemps, nous espérons que leurs efforts seront rapidement couronnés de succès.

M. Mahbubani (Singapour)

Toutefois, faisant preuve de réalisme politique, nous savons également que les grandes puissances ne peuvent pas tout contrôler. Par analogie, je dirai que tous les bulldozers du monde ne pourraient pas aplanir pour longtemps le désert du Sahara. Les sables mouvants et les forces de la nature recréeraient l'équilibre naturel. De même, lorsque les forces soviétiques quitteront l'Afghanistan, les forces politiques naturelles en Afghanistan, qui ont été étouffées par l'occupation étrangère, referont surface et créeront un Etat afghan indépendant et neutre, qui, sur la base d'une longue expérience historique remontant à des siècles, apprendra à respecter les intérêts de ses voisins plus puissants, y compris l'Union soviétique. Comme l'Union soviétique, nous pensons que la réconciliation nationale doit constituer un élément indispensable à tout règlement afghan. Toutefois, la réconciliation nationale, tout comme la réconciliation d'une famille déchirée par des querelles, ne peut intervenir qu'une fois que les éléments étrangers sont partis, pas avant. On ne peut pas s'attendre à ce qu'un mari et une femme se réconcilient en présence d'étrangers. Si l'on veut que le processus de réconciliation nationale soit entamé en Afghanistan, il faut que les forces soviétiques quittent l'Afghanistan le plus rapidement possible.

Un exemple emprunté à l'histoire montre que le prestige soviétique pourrait sortir rehaussé plutôt qu'amoindri de son retrait de l'Afghanistan. Il y a plus d'un siècle, l'Empire britannique, alors à l'apogée de sa puissance et de son influence, avait pensé, après avoir conquis le puissant sous-continent indien, qu'il pouvait aisément étendre son emprise sur l'Afghanistan. Cependant, après une incursion brève et désastreuse des troupes britanniques en Afghanistan, les Britanniques ont rapidement appris une leçon précieuse, à savoir qu'ils feraient mieux de laisser l'Afghanistan en paix. L'Empire britannique n'a pas souffert de son retrait rapide de l'Afghanistan.

L'Union soviétique devrait aujourd'hui également prendre le temps de réfléchir aux opinions contrastantes de ses amis et de ses adversaires. Ceux qui ne veulent pas de bien à l'Union soviétique souhaitent voir se prolonger la présence soviétique en Afghanistan, sachant le prix très lourd que l'Union soviétique devra payer pour cette occupation continue, alors que ceux qui lui souhaitent du bien lui conseillent un retrait rapide de l'Afghanistan. Nous sommes vraiment surpris de constater que l'Union soviétique semble accorder plus d'attention aux avis de ses adversaires.

M. Mahhubani (Singapour)

L'Union soviétique devrait également prêter attention à l'avis de l'un de ses plus éminents citoyens, le lauréat du prix Nobel de la paix en 1975, qui a eu le rare privilège d'être cité cette année à la fois par le Président Reagan et par M. Chevardnadze dans leurs interventions prononcées au cours du débat général. Je veux parler bien sûr de M. Andreï Sakharov, qui, en juillet dernier, disait :

"La guerre afghane, particulièrement affligeante et cruelle, dure depuis plus de sept ans. Le retrait immédiat des troupes soviétiques de l'Afghanistan est indispensable pour que le peuple afghan puisse régler ses propres problèmes intérieurs."

M. Sakharov nous rappelle qu'alors que nous cherchons les moyens qui permettraient à l'Union soviétique de se retirer dans la dignité, le monde a une obligation encore plus grande à l'égard du peuple afghan, qui est la victime directe des horreurs que tout petit pays doit endurer lorsqu'il est envahi par une superpuissance. Plus d'un tiers de sa population a dû quitter le pays. Il y a cinq millions de réfugiés afghans au Pakistan et en Iran, représentant plus de la moitié de la population mondiale des réfugiés. Parmi les Afghans qui sont restés dans le pays, deux autres millions ont probablement dû fuir leurs foyers en raison du bombardement de leurs villages ou d'autres dangers. Une superpuissance dispose d'une terrible puissance de feu. Les Afghans en sont devenus les victimes. Et même lorsqu'ils se voient épargner cette puissance de feu effroyable, ils doivent s'inquiéter pour leurs enfants que peuvent tuer des jouets piégés.

Dans son rapport de 1986, l'Helsinki Watch, organisation privée s'occupant des droits de l'homme, disait :

"La pratique d'utiliser des jouets pour tuer est une notion tellement horrible que beaucoup ont refusé de l'admettre. Toutefois Helsinki Watch a reçu nombre de témoignages sur ces armes, émanant de personnes dignes de foi qui n'ont souvent aucune idée de l'importance des faits qu'elles rapportent."

Etant donné les immenses souffrances du peuple afghan, nous sommes consternés de voir que des efforts sont faits dans ce débat pour détourner l'attention de la question centrale. On nous a, par exemple, demandé d'examiner des amendements au projet de résolution, axés sur "l'ingérence extérieure". C'est là, pensons-nous, un euphémisme politique créé pour laisser entendre qu'il existe une raison légitime au maintien des forces étrangères en Afghanistan. Nous espérons que ces

M. Mahhubani (Singapour)

amendements qui cherchent à détourner notre attention seront retirés. Sinon, nous espérons que les Etats Membres appuieront les sous-amendements figurant au document A/42/L.21.

Nous savons également que certains Etats Membres estiment que le projet de résolution A/42/L.16 dont nous sommes saisis aurait dû être modifié cette année pour refléter de nouvelles réalités. Toutefois, il y a deux raisons péremptoires pour lesquelles il aurait été prématuré de le faire. Premièrement, même si nous avons entendu de nouveaux propos, ces propos n'ont pas encore été suivis d'actes. Deuxièmement, il serait dangereux que les Nations Unies envoient un message prématuré et différent au sujet de la violation en Afghanistan d'un principe clef des Nations Unies. Nous craignons qu'un tel message lancé prématurément puisse prolonger plutôt qu'abrégier l'occupation étrangère en Afghanistan.

En fait, le projet de résolution dont nous sommes saisis dans le document A/42/L.19 a été élaboré soigneusement pour laisser à l'Union soviétique une porte de sortie diplomatique en Afghanistan. Il ne contient que des éléments basés sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies : premièrement, il demande le retrait des forces étrangères de l'Afghanistan; deuxièmement, il demande la restauration de l'indépendance afghane; troisièmement, il réaffirme les droits du peuple afghan de décider lui-même de son avenir; et, quatrièmement, il garantit le droit des réfugiés de retourner dans leurs foyers. Ceux qui éprouvent des scrupules à voter cette année pour un tel projet de résolution doivent savoir qu'aucun des quatre éléments que je viens de mentionner n'a encore été appliqué. Il convient également de noter que le projet de résolution prévoit le renouvellement du mandat du Secrétaire général et de son représentant spécial pour leur permettre de poursuivre leurs efforts constructifs en vue de trouver une solution à la question afghane et, par conséquent, nous espérons qu'un plus grand nombre de pays voteront pour le projet de résolution cette année.

Nous disons cela parce que la position claire et logique adoptée par les Nations Unies sur l'invasion soviétique en Afghanistan nous a rapprochés d'un règlement politique de la question afghane et de la fin rapide des souffrances du peuple afghan. En aidant le peuple afghan, nous, les Etats Membres des Nations Unies, nous aiderons nous-mêmes. Chaque Etat Membre de l'Organisation, particulièrement les petits Etats, ont un intérêt immense à voir aboutir les

M. Mahbubani (Singapour)

efforts des Nations Unies pour libérer l'Afghanistan, car si les Nations Unies échouent et ne réussissent pas à inverser l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan, l'histoire fera marche arrière.

Il semble que même l'Union soviétique commence à comprendre que l'horloge de l'histoire ne peut qu'avancer. Dans un article significatif intitulé "Réalité et garantie d'un monde sûr", M. Gorbatchev disait :

"Une condition indispensable à la sécurité universelle est le respect absolu de la Charte de l'ONU et du droit des peuples à choisir souverainement le mode et les modalités de leur développement, révolution ou évolution."

(A/42/574, p. 7)

Nous pensons que le test de l'attachement de l'Union soviétique à la Charte des Nations Unies et au principe du droit d'un peuple à exercer son choix souverain sera son attitude à l'égard de la question afghane. Si elle accepte finalement d'appliquer les résolutions que nous avons adoptées au cours des sept dernières années et le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter ce matin, alors nous pourrons enfin dire sans crainte de nous tromper qu'en Afghanistan les actes ont suivi les paroles. Nous espérons que cela ne se fera pas trop attendre.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Assemblée vient d'entendre le dernier orateur inscrit au débat sur le point 31 de l'ordre du jour.

Nous sommes saisis d'un projet de résolution publié sous la cote A/42/L.16 et des amendements (document A/42/L.19) et sous-amendements (document A/42/L.21) y relatifs.

On m'informe que, conformément à l'article 80 du règlement intérieur, les différents auteurs des amendements publiés sous la cote A/42/L.19 les ont retirés. Par conséquent, l'Assemblée n'aura pas à se prononcer à leur sujet.

Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote. Je rappelle aux Membres que, conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes.

M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : La délégation du Yémen démocratique ainsi que la délégation de la République arabe syrienne avaient présenté des amendements mineurs au projet de résolution relatif à la situation en Afghanistan, le 6 novembre dernier, pour les raisons suivantes : tout d'abord, parce que nous avons remarqué qu'il existait, de la part de la partie intéressée directement à la situation en Afghanistan, une volonté de considérer favorablement la résolution de l'Assemblée générale relative à la situation en Afghanistan et comme c'est la première fois que nous remarquons un tel empressement, nous avons pensé qu'il y avait là matière à espérer que la résolution serait adoptée par consensus; deuxièmement, nous avons remarqué qu'il existait de bonnes chances de pouvoir adopter une résolution à l'unanimité en faisant allusion à la situation en Afghanistan.

Nous n'y sommes pas parvenus, mais je peux toutefois dire que cette résolution aurait pu être considérée comme l'un des acquis les plus importants de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, sans compter qu'elle aurait représenté une solution, ou tout au moins un début de solution pacifique et aurait relancé les négociations en cours actuellement sous les auspices du Secrétaire général.

Hélas, à notre grand regret, nous n'avons pas rencontré de réponse positive ni d'accueil favorable aux amendements que nous proposons. Nous avons, au contraire, rencontré des amendements à nos amendements, ce qui compliquait notre modeste contribution à un travail visant à parvenir à une résolution qui puisse être adoptée par voie de consensus.

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

Alors que nous débattons pour la neuvième fois de la situation en Afghanistan, et après que huit résolutions ont été adoptées par cette assemblée, nous nous interrogeons sur le but principal de ces débats : quel est le but des résolutions adoptées par l'Assemblée générale? Nous pensons que le but essentiel de ces débats n'est pas de débattre pour le plaisir de débattre ou d'adopter des résolutions mais devrait être de trouver une formule de solution pacifique à la situation en Afghanistan. Si tel était le cas, nos amendements auraient justement pu contribuer à réaliser cet objectif. Nous avons manqué un rendez-vous important et l'Assemblée a perdu une précieuse occasion d'adopter une résolution à l'unanimité sur la situation en Afghanistan.

Nous formons bon espoir que les efforts se poursuivront sous les auspices du Secrétaire général afin de parvenir à un règlement de ce problème pour que l'an prochain, nous puissions nous réunir afin de réaliser ce que nous n'avons pas pu réaliser cette année.

Nos efforts modestes n'ont pas abouti mais notre position de principe sur le projet de résolution relatif à l'Afghanistan ne changera pas.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation votera pour le projet de résolution A/42/L.16 bien que cette résolution soit en deçà de ce que devrait réellement faire l'organe international face à l'occupation de l'Afghanistan.

Un membre non aligné de l'Organisation des Nations Unies a été victime d'une agression et d'une occupation armées. Que pensez-vous qu'il puisse arriver de pire à un pays? Cependant, l'instance internationale n'a pas été capable d'obliger les forces d'occupation à quitter le territoire occupé de l'Afghanistan. Malheureusement, comme d'habitude, trop de considérations politiques et de rivalités entre les blocs qui se partagent le pouvoir sur le monde ont empêché le bon fonctionnement de cet organe international. On permet ainsi que se prolongent les souffrances et les privations du peuple de l'Afghanistan. Cela démontre encore une fois l'impuissance et l'inefficacité structurelle de l'Organisation internationale.

On a même eu peur dans le projet de résolution de désigner nommément les forces d'agression de l'Union soviétique. Nous pensons que cette attitude consistant à fermer les yeux est une faveur absolument inutile aux agresseurs et qu'elle est en vérité extrêmement dangereuse. Nous estimons qu'aucune

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

considération politique ne devrait diminuer la pression politique exercée sur les forces d'occupation de l'agresseur. La référence directe aux forces soviétiques d'occupation est donc un élément nécessaire absent du projet de résolution.

Mais à nos yeux, le fait d'empiéter sur les droits souverains et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan revêt une autre dimension. Du point de vue de l'Islam, l'Afghanistan est un territoire islamique et toute attaque ou invasion dirigée contre lui revient à envahir l'ensemble de la terre sainte de l'Islam et à attaquer l'Islam lui-même.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Nous pensons donc que tous les musulmans ont le devoir religieux de se donner la main et de mobiliser toute leur énergie pour aider le peuple afghan et contraindre les forces d'occupation à se retirer du pays. De plus, l'Islam ne permet pas l'intervention et l'ingérence d'autres puissances en Afghanistan ou ailleurs. L'impérialisme américain doit se rappeler que le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan ne doit pas permettre et ne permettra aucune infiltration, directe ou indirecte, des Etats-Unis en Afghanistan. L'indépendance et le statut non aligné de l'Afghanistan ne sont pas négociables. Ils ne seront négociés sous aucun prétexte. Nous condamnons l'agression et l'occupation de l'Afghanistan par des troupes étrangères et exigeons leur retrait immédiat et inconditionnel. Nous croyons que c'est au peuple musulman d'Afghanistan lui-même, dont 5 millions de ses frères vivent en exil, qu'il revient de décider de l'avenir politique du peuple afghan.

Pour nous, le régime fantoche installé en Afghanistan ne représente pas le peuple afghan. Un régime qui ne peut survivre sans l'appui de centaines de milliers de troupes étrangères ne saurait prétendre à la légitimité, et la présence d'éléments fantoches à la table des négociations explique la futilité évidente, du moins jusqu'à présent, de telles négociations.

Afin de donner une preuve supplémentaire du caractère injustifié des considérations politiques de cet organe international, je voudrais simplement rappeler à l'Assemblée que la République islamique d'Iran, en dépit des difficultés colossales créées par une guerre imposée et par ceux qui se dissimulent derrière cette guerre imposée, a accueilli avec grand plaisir 2 millions de ses frères afghans. Mais les prétendus champions de l'appui à l'Afghanistan n'ont pas reconnu ni examiné de façon appropriée ce fait. De plus, loin de nous remercier, certains ont même eu l'audace de prétendre que les réfugiés afghans ont été empêchés de rentrer dans leur patrie. J'aurais préféré que ceux qui se trouvent "chez eux" se conduisent de façon à ne pas contraindre plus d'un tiers de la population totale de l'Afghanistan à quitter sa patrie et à chercher refuge dans des pays voisins, même si ces voisins les ont accueillis avec hospitalité.

M. FELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Les délégations de la République arabe syrienne et du Yémen démocratique, animées sans aucun doute du désir sincère de permettre que notre discussion sur l'Afghanistan ait lieu dans un climat constructif et

M. Belonogov (URSS)

d'apaisement, appuyant ainsi les efforts des Nations Unies pour parvenir le plus vite possible à un règlement de la question afghane, ont soumis à l'examen de l'Assemblée des amendements au projet de résolution présenté par le Pakistan. Ces amendements auraient modifié le caractère tendancieux, impartial du projet de résolution et l'auraient rééquilibré d'une manière qui le rende acceptable pour tous les Etats Membres des Nations Unies, y compris ceux qui jusqu'à présent se sont abstenus ou ont voté contre les projets de résolution sur ce sujet. En d'autres termes, ces amendements auraient permis, à coup sûr, que le projet de résolution soit adopté par consensus à cette session. Nous y voyons là une initiative encourageante, qui aurait permis aux Etats qui souhaitent réellement que le problème afghan soit réglé dans les plus brefs délais, d'en débattre dans un esprit de bonne volonté, et qui aurait contribué à l'adoption par l'Assemblée, à cette session, d'une résolution ayant le poids et l'autorité d'un document jouissant d'un appui universel.

En dernière analyse, les Nations Unies devraient être le centre des efforts concertés déployés par les Etats, car c'est bien son objectif principal. C'est pourquoi, dans nos contacts, à la présente session de l'Assemblée générale, avec les auteurs du projet de résolution, nous avons fait preuve d'un maximum de bonne volonté et de la détermination de trouver une solution mutuellement acceptable. Cependant, les sous-amendements proposés par le Pakistan ont conduit ce processus à une impasse. Cette position prouve que certaines délégations ne souhaitent aucunement que le projet de résolution sur l'Afghanistan reflète dûment le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, ce qui est très révélateur.

Malheureusement, la délégation soviétique doit objecter que les efforts déployés sur une base constructive et objective ont été entravés par des forces qui, selon nous, font peu de cas d'un règlement pacifique du problème afghan, qui souhaitent que les effusions de sang se poursuivent et qui essaient d'utiliser les Nations Unies à des fins politiques égoïstes et pour susciter l'affrontement.

Il faut bien reconnaître que les pays qui s'acharnent à mener une guerre non déclarée contre l'Afghanistan visent en même temps, par des moyens politiques, à prolonger cette guerre, ici même aux Nations Unies, et empêchent que les tensions à l'intérieur et autour de l'Afghanistan ne diminuent. Il créent pour les membres de la communauté mondiale de nouvelles difficultés, dans une situation qui appelle depuis longtemps une solution juste et d'ensemble.

M. Belonogov (URSS)

Cette démarche est loin d'être fortuite. Elle reflète l'attitude négative de ces forces face aux perspectives d'un règlement, ce qui est tout à fait contraire aux déclarations entendues ici, dans lesquelles elles font part du désir d'aboutir à un règlement pacifique. Nous condamnons une telle attitude, car nous y voyons une nouvelle tentative pour entraver toute possibilité de parvenir à un règlement pacifique du problème afghan et pour légaliser l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

La délégation soviétique était prête à faire preuve de souplesse et aurait voté pour le projet de résolution sans les amendements présentés par la République arabe syrienne et le Yémen démocratique. Mais puisque cela s'est révélé impossible, notre délégation n'a pas d'autre choix que de voter contre le projet de résolution présenté par le Pakistan. Pour sa part, l'Union soviétique continuera de faire tout son possible pour favoriser un règlement politique de la situation à l'intérieur et autour de l'Afghanistan.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Le principe de l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat est une norme fondamentale de droit énoncée à l'alinéa 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et, en tant qu'il s'inscrit dans le droit coutumier international, il ne peut faire l'objet d'interprétations unilatérales ou d'exceptions conjoncturelles. Cette norme a toujours été fermement défendue par le Mexique dans tous les organes internationaux parce que nous y voyons la base de la coexistence entre nations civilisées et éprises de paix et parce qu'elle est indissolublement liée à deux principes connexes que notre pays a contribué à introduire dans le droit international positif : le respect de la libre détermination des peuples et la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats.

A plusieurs reprises le Mexique a condamné sans la moindre ambiguïté les violations du droit international, les occupations illégales de territoire, les actes d'agression, les tentatives de déstabilisation et l'appui direct ou indirect à des groupes qui cherchent à renverser des gouvernements légitimement constitués. C'est ce que nous avons fait dès décembre 1979 à propos de la présence de troupes étrangères sur le territoire de l'Afghanistan. L'année suivante, devant l'absence de décisions concrètes du Conseil de sécurité, le Gouvernement du Mexique proposait sur la base de la résolution 377 (V), de convoquer ce qui devint la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen de la question qui nous occupe de nouveau aujourd'hui, huit ans plus tard. Depuis lors, nous avons toujours voté pour les résolutions adoptées par cette assemblée.

En dépit des appels contenus dans les résolutions antérieures, les troupes étrangères ne se sont pas encore retirées du territoire afghan. Il n'a pas non plus été possible au peuple afghan d'exercer librement et pleinement son droit de choisir sa forme de gouvernement, son système politique, social et économique sans intervention ni contraintes étrangères de quelque ordre qu'elles soient. Nous devons de surcroît déplorer les souffrances endurées par d'innombrables réfugiés privés du droit de rentrer dans la liberté et la dignité dans leurs foyers.

Les efforts diplomatiques réalisés par le Secrétaire général et son représentant personnel ont permis de réduire les divergences quant au calendrier du retrait des troupes. Mais comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport,

M. Moya Palencia (Mexique)

"il est ressorti très nettement des discussions relatives au calendrier que cette question a pour les deux interlocuteurs d'énormes incidences, politiques et autres". (A/42/600, par. 8).

Ce n'est qu'en envisageant une solution totale et rapide du problème, que le peuple afghan pourra réussir à exercer librement son droit de choisir son avenir sans aucune ingérence extérieure.

La situation en Afghanistan, tout comme dans d'autres régions du monde où la paix est actuellement en péril, est un exemple de conflit régional qui doit être réglé conformément au droit international et par des moyens pacifiques. Dans cette affaire comme dans tant d'autres, les Nations Unies doivent continuer à faire preuve de fermeté et d'imagination pour jeter les bases d'un équilibre entre les Etats de la région et obtenir la démilitarisation de cette région.

Du fait de son attachement aux principes de la Charte et fidèle à la politique extérieure du Mexique, ma délégation appuiera avec énergie le projet de résolution A/42/L.16 et elle forme des vœux pour un règlement prompt et pacifique du problème de l'Afghanistan, afin de lui préserver son indépendance politique et son intégrité territoriale et pour que son peuple puisse exercer son droit à l'autodétermination en toute liberté.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Ghana se félicite de pouvoir expliquer son vote sur le projet de résolution A/42/L.16, sur lequel l'Assemblée est appelée à se prononcer. Le Gouvernement du Ghana appuie le droit inaliénable de tous les peuples de choisir leur forme de gouvernement, sans ingérence ni contrainte de l'extérieur. Nous appuyons aussi le concept du règlement pacifique des différends, conformément aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies.

La délégation ghanéenne a donc appuyé l'initiative prise par l'Assemblée générale, notamment celle relative au retrait des troupes étrangères d'Afghanistan et au règlement politique subséquent du conflit dont souffre ce pays depuis si longtemps. D'autre part, nous pensons que dans l'exercice de ses responsabilités, la communauté internationale doit se fixer comme objectif essentiel de favoriser le règlement rapide de ce tragique conflit. Cela exige réalisme, équité et impartialité. Nous ne pensons pas que c'est en adoptant de façon presque rituelle, des résolutions les unes après les autres, sans réfléchir sérieusement à la manière

M. Gbeho (Ghana)

dont elles pourraient rapprocher les parties de la table de négociations - et c'est ce qu'a fait malheureusement cette assemblée par le passé - que nous résoudrons le problème.

La situation en Afghanistan s'est détériorée et a atteint le niveau dangereux actuel du fait d'une vaste ingérence étrangère, sous une forme ou sous une autre. Ce qui n'était au départ qu'une question locale a tellement été exploité par des combattants idéologiques de l'Est et de l'Ouest que les intérêts mêmes du peuple afghan semblent presque oubliés. Pour justifier cette position, les écrans de télévision ne cessent de nous montrer les armes très perfectionnées et les autres aides militaires qui sont apportées aux rebelles afghans. D'autres articles de presse rendent hommage aux Afghans qui tuent leurs propres compatriotes. Les problèmes humanitaires ont été dramatisés, exagérés, pour en tirer des avantages politiques nationaux. Mais ce qui est tragique c'est que ce sont les Afghans et leur patrimoine culturel si riche qui paient les frais de cette opération. Le Ghana estime qu'à ce stade, pour agir de manière crédible, il faut une solution équilibrée qui reflète l'évolution actuelle de la situation afghane, notamment en ce qui concerne les efforts visant à réduire la tension et à créer un climat politique propice au règlement de ce conflit. Toute résolution dont le seul but serait de n'appuyer qu'une des parties ou de marquer des points idéologiques contribuerait plutôt à prolonger le conflit dans toute la sous-région.

Depuis l'adoption de la résolution A/41/L.33, le Gouvernement de la République afghane a pris l'initiative de tout un train de mesures visant à assurer le retour à la normale dans le pays, avec notamment la proclamation du programme de réconciliation nationale comprenant une amnistie générale pour une période d'un an, - de janvier 1987 à janvier 1988 - et un cessez-le-feu. Un nombre substantiel d'Afghans, profitant de cette amnistie, seraient rentrés dans le pays et auraient participé activement au redressement du pays. De même, un grand nombre de personnes qui avaient été emprisonnées pour divers délits ont été libérées.

M. Gbeho (Ghana)

Ce n'est pas tout. Les efforts de médiation du Secrétaire général ont aussi remporté certains succès importants. Nous savons qu'il y a eu un net rapprochement des positions sur des questions cruciales, notamment le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan. Il s'agit d'un processus continu de négociations délicates destinées à calmer les appréhensions des rebelles afghans et à leur permettre de reprendre leur place dans la société afghane.

Dans ce contexte, la délégation du Ghana regrette que les amendements proposés, qui présentaient beaucoup d'avantages et qui méritaient notre soutien aient été retirés. Ces amendements avaient pour objet d'introduire un certain équilibre dans le texte et appelaient également l'attention sur la poursuite de l'ingérence étrangère, laquelle continuera, s'il n'y est pas mis fin, à faire obstacle aux efforts entrepris pour régler le problème. Ces amendements auraient également dûment reflété l'évolution qui se fait jour à Kaboul et à Genève et l'appui positif que nous nous devons d'apporter pour assurer le succès du programme de réconciliation entamé par le Gouvernement afghan.

A cet égard, le projet de résolution sur lequel nous sommes sur le point de nous prononcer n'est pas à jour. Cependant, nous voterons pour parce qu'il constitue le meilleur consensus possible. Mais si nous devons encore être saisis de ce problème à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, nous espérons que l'Assemblée générale l'améliorera.

M. DOST (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Pour expliquer son vote sur le projet de résolution A/42/L.16, la délégation de la République démocratique d'Afghanistan souhaite présenter les observations suivantes.

Au cours des huit dernières années, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions relatives aux points en discussion. Contrairement à l'objectif qui aurait dû présider à ces résolutions, ceux qui sont principalement à leur origine n'ont pas caché leur dessein de mener une guerre de propagande contre la République démocratique d'Afghanistan et ses amis. C'est pourquoi la partie principalement concernée - la République démocratique d'Afghanistan - n'a jamais été consultée, directement ou indirectement, sur la forme ou sur le fond de ces résolutions. Il faut reconnaître qu'elles souffraient d'un sérieux manque de réalisme politique et ne portaient pas sur tous les aspects importants du

M. Dost (Afghanistan)

problème. C'est pourquoi, en toute logique, ces résolutions ne pouvaient être acceptables ni considérées comme obligatoires par la République démocratique d'Afghanistan. Elles sont donc restées à peu près lettres mortes et ne pouvaient pas contribuer de manière positive à la recherche d'une solution pacifique politique de la situation.

Compte tenu de la nouvelle démarche générale adoptée sur la question, et soucieuse de vouloir donner un sens et un but au débat et au projet de résolution en discussion, la République démocratique d'Afghanistan a décidé d'y participer de façon active et constructive et de coopérer sincèrement avec les autres délégations intéressées pour préparer un projet de résolution qui serait acceptable par tous.

A notre avis, un tel projet de résolution aurait servi de mesure importante et significative pour aboutir à un règlement, dans la mesure où il aurait joui de l'appui unanime de tous les Etats Membres, y compris des parties directement intéressées.

Bien entendu, un remaniement du projet de résolution conforme aux vues de ma délégation l'aurait rendu difficilement acceptable - voire tout à fait inacceptable - pour ses principaux auteurs d'origine. Pour cette raison, et étant donné notre volonté sincère d'éviter tout affrontement rhétorique et polémique, nous nous sommes abstenus de proposer nos propres amendements et avons préféré accepter les amendements proposés par la République arabe syrienne et par la République démocratique et populaire du Yémen.

Contrairement à certaines allégations, nous considérons que ni la teneur ni la logique du projet de résolution auraient eu à souffrir, de quelque manière que ce soit, des amendements proposés. A notre avis, ces amendements, qui ont été préparés à l'issue de plusieurs journées de consultations intenses, n'auraient modifié ni la forme ni le fond du projet de résolution présenté par le Pakistan, mais auraient contribué à lui donner un caractère équilibré et global.

Les amendements auraient également intégré au projet de résolution la lettre et l'esprit du processus de Genève, en tenant compte des faits relatifs à la situation réelle.

Au cours de ces derniers jours, la délégation de la République démocratique d'Afghanistan a accordé son appui total et apporté toute sa coopération à de nombreux pays non alignés dans leurs efforts inlassables en vue de trouver des

M. Dost (Afghanistan)

formules mutuellement acceptables susceptibles de conduire à l'adoption par consensus d'une résolution sur le sujet. Malgré toute la souplesse et la bonne volonté de ma délégation, les efforts de ces pays non alignés ont été battus en brèche par la partie pakistanaise qui, chose étonnante, s'est montrée si peu désireuse ne serait-ce que d'envisager l'idée d'un texte de consensus. Ce fait regrettable est devenu de plus en plus évident lorsque le Pakistan a présenté des sous-amendements aux amendements déposés par la Syrie et le Yémen démocratique.

Quelle conclusion peut-on retirer de ces deux types d'action divergents? D'une part, il s'agissait de transformer les résolutions partiales du passé en un instrument efficace qui serve la cause de la paix, d'autre part, il s'agissait de bloquer tout consensus et de marquer des points de propagande.

Aucun doute ne doit subsister dans les esprits des représentants sur le fait que les forces qui attisent les flammes de la guerre en Afghanistan, qui font tout pour bloquer un règlement, sont responsables de l'échec des efforts entrepris pour parvenir à un consensus sur un projet de résolution. Ces forces, qui ne désirent rien d'autre que l'affrontement, essaient d'étendre leur guerre non déclarée contre l'Afghanistan à l'Assemblée, dans une dimension politique. Ils exercent toutes sortes de pressions sur les Etats Membres pour réaliser pour leurs desseins égoïstes. Une telle attitude ne peut être que condamnée de la façon la plus vigoureuse possible.

Nous regrettons sincèrement la manière dont les amendements ont été traités. S'il y avait eu un souci véritable de parvenir rapidement à un règlement politique, les principaux auteurs du projet de résolution auraient dû prendre ces amendements plus au sérieux, de façon à permettre à l'Assemblée d'adopter une attitude unanime sur cette question, position qui aurait servi de base aux efforts conjoints des parties intéressées et de la communauté internationale dans son ensemble pour dissiper les tensions dans cette partie si sensible du monde.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux délégations de certains pays non alignés, notamment celles de la République arabe syrienne et de la République populaire démocratique du Yémen, pour leurs efforts sincères en faveur d'un texte de consensus. Nous voulons également adresser nos vifs remerciements à celles des délégations qui ont appuyé notre position raisonnable et réaliste, soit dans leurs déclarations, soit au cours de nos consultations.

M. Dost (Afghanistan)

A la lumière de ce qui précède, ma délégation n'a d'autre choix que de repousser catégoriquement le projet de résolution A/42/L.16. Nous demandons à toutes les délégations indépendantes et éprises de paix de refuser leur appui à ce projet partial et déséquilibré.

S'il est adopté, le projet de résolution n'aura aucune validité morale ou juridique pour la délégation de la République démocratique d'Afghanistan.

Nonobstant sa position sur le projet de résolution, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan continuera à participer aux entretiens de Genève avec le maximum de sincérité et de persévérance et ne ménagera aucun effort pour favoriser la réalisation d'un accord définitif sur un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/42/L.16.

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document A/42/723.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Afghanistan, Angola, Bulgarie, Cuba, Ethiopie, Hongrie, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mongolie, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique.

S'abstiennent : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Chypre, Congo, Finlande, Inde, Iraq, Mali, Nicaragua, Ouganda.

Par 123 voix contre 19, avec 11 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 42/15).

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote après le vote.

Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et les délégations doivent faire ces interventions de leur place.

M. HAJNOCZI (Australie) (interprétation de l'anglais) : L'Autriche a voté en faveur de la résolution qui vient d'être adoptée, comme elle n'a cessé de le faire pour les résolutions concernant la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Nous avons été encouragés par la déclaration de l'Union soviétique selon laquelle les efforts visant à une solution pacifique ont pris un nouvel élan. Nous nous en félicitons.

Du point de vue de l'Autriche, l'Assemblée générale ne devrait pas se borner à prendre acte d'événements qui ont déjà eu lieu. Elle devrait être sensible aux nouvelles situations qui apparaissent et devrait essayer, chaque fois que cela est possible, de favoriser toute évolution qui pourrait mener à une solution acceptable pour toutes les parties intéressées.

Peut-être cette nouvelle évolution n'a-t-elle pas atteint un point suffisamment avancé pour être reflétée dans la résolution que nous venons d'adopter. Si cette tendance positive se concrétisait et acquérait plus de force, il serait alors possible que cette assemblée réunisse un plus grand consensus sur cette question. Nous espérons que, dans un futur assez rapproché, il sera possible d'agir sur ce point important sur la base d'un consensus. Ma délégation espère sincèrement que l'Assemblée saisira cette occasion quand elle se présentera.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a participé à la discussion sur le point intitulé "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", inspirée par la ferme conviction que l'évolution de la situation en Afghanistan et autour de ce pays ainsi que la bonne volonté du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan permettraient de s'acheminer rapidement vers une solution politique de la situation en Afghanistan, à condition que l'autre partie adopte une position analogue.

Les amendements présentés par certains pays non alignés, figurant dans le document A/42/L.19 et visant à modifier le projet classique et inutilisable qui était soumis, fournissaient une bonne base permettant d'aboutir à une résolution

M. Noworyta (Pologne)

équilibrée et équitable, susceptible de recevoir l'appui de toutes les délégations. Leur principale qualité était d'équilibrer l'appel au retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan par un appel au respect strict du principe de non-ingérence dans les relations avec l'Afghanistan qui est la question clef du conflit actuel. Même l'auteur des sous-amendements contenus dans le document A/42/L.21 a dû admettre qu'il n'était pas possible de faire exception du principe de non-ingérence dans les relations avec l'Afghanistan. Malgré cela, c'est une attitude qui n'est pas marquée d'un esprit de coopération qui l'a emporté, et toute chance de se rapprocher d'une solution politique de la question traitant de l'Afghanistan a été compromise. Nous regrettons de ne pas avoir eu d'autre choix que de voter contre le projet figurant dans le document A/42/L.16, et nous regrettons encore plus que l'on ait laissé passer cette occasion.

Nous continuons de croire que tous ceux qui s'intéressent à la question seront plus avisés à l'avenir, permettant ainsi au Secrétaire général et à son représentant personnel, qui méritent notre appui, de mener à bien leurs efforts.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du Pérou a voté pour ce projet de résolution, conformément à sa position constante en faveur de la non-intervention et de l'autodétermination, et parce que nous sommes persuadés que cette résolution renferme tous les éléments nécessaires pour aboutir au règlement politique négocié que requiert la situation en Afghanistan. Néanmoins, ma délégation aurait souhaité que le projet de résolution comprenne aussi les éléments d'une solution que nous avons tous reconnus sous diverses formes mais qui ne sont pas incorporés au texte.

Nous croyons que les Nations Unies devraient être une enceinte réservée au dialogue et à la négociation plutôt qu'à un affrontement rigide et statique entre des positions adverses, et nous pensons que nous devrions encourager et promouvoir tous les éléments de changement et de progrès. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions promouvoir et encourager avec réalisme un règlement pacifique des conflits, conformément aux normes et principes de la Charte et, notamment, au principe de non-ingérence envers lequel le Pérou réaffirme aujourd'hui son ferme engagement.

Le PRÉSIDENT (interprétation du russe) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 31 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.